

# Histoire & Mémoire

FC 1251/1

## éditorial



Le Pas-de-Calais et la mer. Sujet immense que la diversité des pays qui composent notre département fait oublier parfois, mais bien à tort. Car pour tant de Français et de Britanniques, le Pas-de-Calais n'est-il pas aussi le pas de Calais, le détroit, la courte étendue bleue qui sépare France et Angleterre ? Le Boulonnais et le Calaisis ne sont-ils pas une façade maritime très anciennement entrée dans le domaine royal capétien ? Le roi n'a-t-il pas dû longtemps patienter pour reprendre le contrôle total de cette côte (1558) ? Pêche et tourisme sont des activités majeures de nos côtes, lieux de passage très fréquentés en toutes saisons.

L'excellente collaboration entre le conseil général et l'inspection académique, dont la traduction concrète est l'activité soutenue du service pédagogique des archives du Pas-de-Calais, au service particulier des scolaires, a abouti à la publication de recherches inédites et de textes originaux sur les relations que l'homme et la mer ont entretenues sur nos côtes de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle, de César à l'inauguration du tunnel sous la Manche, qui pourrait modifier une partie de ce rapport à la mer.

Je remercie vivement les concepteurs et les auteurs de cet ouvrage que des illustrations nombreuses et variées rendent attrayant : on ne peut lui souhaiter que le meilleur vent.

Roland HUGUET  
Président du Conseil général

"Chemin de fer du Nord, Le Portel, à 1 km 500 de Boulogne-sur-Mer et de son casino [...].  
Plage de famille idéale, sable fin [...]" Affiche, Atelier "Phi" del, Sergent imp.  
Syndicat d'initiative du Portel éd. Le Portel, s.d. [avant 1914].  
(Arch. dép. du Pas-de-Calais, 17 Fi B 984)



# Le Journal officiel et vous

Partant du principe que "nul n'est censé ignorer la loi", combien de fois ne nous sommes pas posé la question de savoir où trouver ces textes officiels qui régissent notre vie...

Une visite dans les salles de lecture des centres Georges-Besnier (Arras) et Mahaut-d'Artois (Dainville) des archives départementales du Pas-de-Calais vous permettra d'en savoir plus sur les différentes possibilités de retrouver un texte officiel qui vous fait, parfois, cruellement défaut dans vos démarches administratives. Nous remontons le temps à la découverte de ces textes officiels.

Les archives départementales (centre Georges-Besnier) conservent une collection complète du *Journal officiel* (qui a fait suite au *Moniteur*) du 1<sup>er</sup> janvier 1869 à nos jours.

La collection du *Moniteur universel* conservée au centre Georges-Besnier commence avec l'année 1853 et se termine au 2<sup>e</sup> semestre 1868.

La mention *Journal officiel de l'Empire français* figure sous le titre du journal. Il comporte une partie officielle et une partie non officielle. Le *Moniteur universel* devient officiellement le *Journal officiel de l'Empire français* le 1<sup>er</sup> janvier 1869. A l'avènement de la III<sup>e</sup> Républi-



que il prend le titre de *Journal officiel de la République française* et se voit attribuer le monopole de la publication des lois et décrets, rôle qui était imparti au *Bulletin des lois* qui en avait la charge depuis 1793.

Le format du *Journal officiel* (qui est aussi celui du *Moniteur universel*) n'est guère pratique : 63,5cm x 46,5cm. Ce format changera plusieurs fois avant d'arriver au format actuel. La loi du 28 décembre 1880 prescrit l'exploitation en régie du *Journal officiel* et rattache cette exploitation au ministère de l'intérieur.

Sous le régime de Vichy, le *Journal officiel* s'intitule *Journal*

*officiel de l'Etat français*. Parallèlement, est publié durant cette période à Londres le *Journal officiel de la France libre* et de la *France combattante* (du 20 janvier 1941 au 16 septembre 1943) et à Alger le *Journal officiel du commandement en chef français* (du 1<sup>er</sup> janvier 1943 au 30 mai 1943), ce dernier devenant le *Journal officiel de la République française* à partir du 10 juin 1943 et jusqu'au 31 août 1944. Mais les archives départementales du Pas-de-Calais ne possèdent pas ces collections, à l'exception de la collection du *Journal officiel de la République française* édité à Alger, récemment rééditées sous forme de fac-similés. Le *Journal officiel de la République française* reparait à Paris, en une édition unique, le 8 septembre 1944 et il est rattaché à la Présidence du gouvernement le 2 novembre 1944.

Les archives départementales conservent également (sous la cote BA P14) une la collection d'abord intitulée *Lois, Décrets, Ordonnances, Règlements, avis du Conseil d'Etat...* (de 1788 à 1830 inclusivement, par ordre chronologique) continuée à partir de 1830 avec un choix d'Actes inédits, d'Instructions ministérielles, et des Notes sur chaque loi, indiquant : 1° les Lois analogues ; 2° les Décisions et Arrêts des Tribunaux et du Conseil d'Etat ; 3° les Discussions rapportées au Moniteur ; suivie d'une table analytique et raisonnée des matières par J.-B. Duvergier, Avocat à la Cour royale de Paris. ». 1949 est la dernière année conservée.

Vous avez également la possibilité de consulter au centre Mahaut-d'Artois la collection du *Bulletin des lois*, créé par un décret de janvier 1791 et devenu par la loi du 14 frimaire an II

le recueil officiel des lois de la République. Les collections des archives départementales (cotées BA P445 et P446) commencent le 22 prairial an II (n° 1) et finissent le 31 janvier 1931 (n° 529). Le titre du *Bulletin des lois* subit des variantes suivant les changements politiques : *Bulletin des lois de la République française*, *Bulletin de l'Empire français*, *Bulletin des lois du Royaume de France*, *Bulletin des lois*, *Bulletin du Royaume de France*, *Bulletin de l'Empire français*.

Si, poussé par la curiosité, vous décidez d'en savoir un peu plus sur les textes anciens, la lecture des 25 tomes (sur les 29 de la collection complète) du *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789* (ouvrage coté B1699 conservé au centre Mahaut-d'Artois) pourra répondre à vos attentes. Ce recueil, familièrement appelé « Isambert », du nom de l'un de ses compilateurs, contient « la notice des principaux monuments des Mérovingiens, des Carolingiens et des Capétiens, et le texte des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, règlements, arrêts du Conseil, etc., de la troisième race, qui ne sont pas abrogés, ou qui peuvent servir, soit à l'interprétation, soit à l'histoire du Droit public et privé ». Il n'est pas inu-



tile de rappeler que l'ancienne France n'avait pas de « journal officiel » et que la « publication » des lois (édits et ordonnances) avait lieu par la formalité de l'enregistrement public et écrit des

demandes de recherches tant pour les différentes administrations que pour des particuliers confrontés à des problèmes administratifs divers. Elles ont aussi un grand intérêt historique.



textes dans les tribunaux (parlements et autres cours supérieures, bailliages et sénéchaussées). Des codifications d'initiative privée ou publique eurent lieu à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, mais aucun recueil chronologique ne rassembla les actes royaux pourtant imprimés en nombre depuis la même époque.

Ces différentes collections permettent de répondre à de nombreuses

On peut désormais trouver les textes officiels récents sur internet ([www.journal-officiel.fr](http://www.journal-officiel.fr) ou [www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr)) mais rien ne remplacera l'odeur particulière des documents archivés et l'ambiance feutrée des salles de lecture des archives départementales.

J.C. Hombert

Bibliographie :  
Dampierre (Jacques de), *Les publications officielles des pouvoirs publics. Etude critique et administrative*, Paris, éditions A. Picard et fils, 1942.

# Le Pas-de-Calais



Ouvrage de 254 pages, cent documents en noir et blanc et douze reproductions d'affiches en couleur...

# & la mer

Il se divise en cinq grandes parties :

Le livre a été réalisé par les deux professeurs du service éducatif, Jean-Michel Decelle et Frédéric Schoonheere (en poste jusqu'en 2002) et par Ivan Pacheka, assistant de conservation du patrimoine aux archives départementales. Il est le résultat du solide partenariat entre le conseil général et les services de l'éducation nationale. Il se veut un essai de synthèse sur le thème de la mer dans le Pas-de-Calais alors que paradoxalement une bonne partie de notre département tourne le dos à sa façade maritime.

Le but principal des auteurs était de fournir un outil de travail utile aux enseignants du premier et du second degrés sur des thèmes récurrents des programmes d'histoire et de géographie, mais aussi dans le domaine musical et patrimonial. Ce livre a pour objectif de donner envie aux pédagogues d'utiliser les nombreuses sources conservées aux Archives départementales sur le sujet.

Le thème est vaste, il a fallu faire des choix. On a privilégié les activités économiques (la pêche, le commerce, le transport de passagers, le tourisme) mais aussi la guerre... D'autres aspects, comme les traditions, la vie des populations maritimes, l'art, l'habitat ont dû être laissés de côté.

L'ouvrage, comme les précédents (*Moulins du Pas-de-Calais*, en 1995, *Le Front populaire dans le Pas-de-Calais*, en 1997 et *Le Pas-de-Calais en guerre*, en 1999) rassemble des documents d'archives édités en fac-similés et des synthèses historiques introductives. Sa nouveauté réside dans l'adjonction d'un disque compact de chants de marins accompagné de la publication des paroles et de leurs partitions.



▲ Plainte devant l'amirauté de Boulogne contre les riverains des grèves de Boulogne qui volent des planches sur le navire échoué *L'Amitié*, 23 décembre 1760 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 12 B 54)

## ■ Passages et enjeux

Une première partie évoque le point de passage majeur qu'est le détroit du pas de Calais et les tensions et conflits qui l'ont marqué depuis l'époque romaine. Les documents joints mettent en valeur la guerre de course aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les projets d'invasion de l'Angleterre sous l'Empire, mais aussi les moments de rapprochement entre la France et sa voisine à travers les projets et la réalisation du tunnel sous la Manche.

## ■ La pêche

La pêche est un objet d'étude important, et l'on n'oubliera pas que Boulogne est aujourd'hui le premier port de pêche français. On s'efforce d'y montrer les permanences et les progrès de ce secteur, du Moyen Âge à nos jours, sur l'ensemble de la côte d'Opale. Les exemples rappellent l'existence des amirautés de Calais et Boulogne, l'élaboration des règlements de pêche, le développement des statistiques concernant la pêche industrielle et artisanale, les mesures à prendre pour lutter contre la concurrence.



▲ Pêcheuses de crevettes à Boulogne (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 5 Fi 160/404)



▲ Vue panoramique du port de Boulogne en 1634 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 6 Fi D 732)



▲ Arrivée du premier transport britannique à Boulogne-sur-Mer, 1914 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 5 Fi 160/120)

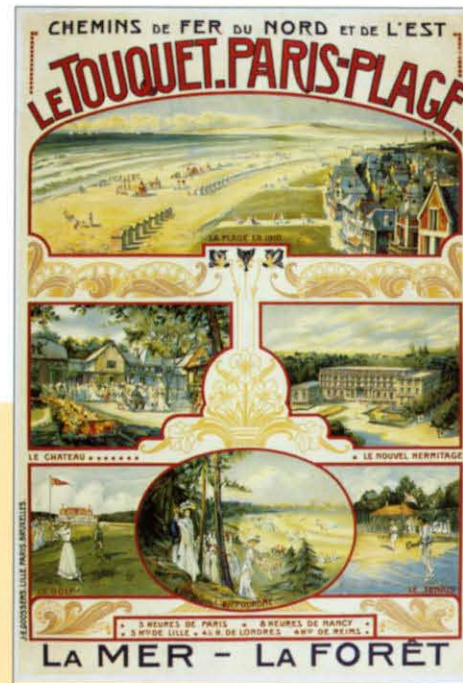
## ■ Navigation et bateaux

Le chapitre IV établit une typologie des bateaux qui ont fréquenté les ports et les rivages du pas de Calais. Centré aussi sur les dangers de la mer, il montre la mise en place d'une signalisation permettant d'améliorer la sécurité du trafic. Il insiste aussi sur les efforts actuels de sauvegarde du patrimoine maritime. Les fac-similés joints présentent des rapports de mer des naufrages, des règlements de navigation, des ventes de navires.

## ■ Trafics et transports

On insiste ensuite sur l'importance du trafic maritime au large de Calais et Boulogne. Elle montre les efforts entrepris pour moderniser ces deux ports qui ont longtemps été concurrents dans le trafic transmanche. Les documents font découvrir l'évolution des installations portuaires dans les domaines du commerce et du trafic voyageur ainsi que l'établissement progressif d'une réglementation indispensable.

▲ Ouverture d'une enquête d'utilité publique pour l'établissement d'un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, 13 octobre 1873 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 5 B 69)



▲ "Chemin de fer du Nord et de l'Est. Le Touquet-Paris-Plage. La mer, la forêt. 3 heures de Paris, 8 heures de Nancy (...)" Affiche, J.E. Goossens imp., Lille, Paris, Bruxelles, s.d. (avant 1914). (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 17 Fi B 984)

## ■ Tourisme et loisirs

Ce dernier chapitre se préoccupe du début des baignades pour une côte qui a été pionnière dans ce domaine, notamment avec la venue de la clientèle anglaise à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les documents remémorent les installations balnéaires, les sociétés des baignades, les casinos, bref, le début du tourisme de masse, dont les affiches en couleur de la Compagnie de chemins de fer du Nord viennent ponctuer le chapitre.

# Une nouveauté :

## le CD de chants de marins...

La fin de l'ouvrage *Le Pas-de-Calais et la mer* est consacrée aux chants de marins.

Le lecteur trouvera ainsi un CD-Audio de 14 chansons accompagné des paroles, mais également des partitions.

Nous devons cette idée originale à M. Patrice Marcelloux, directeur des archives départementales du Pas-de-Calais de 1996 à 2003, et à la coopération de deux associations, *Les bons z'enfants d'Étaples* et *Les soleils boulonnais*.

Les deux groupes, par l'enregistrement de disques et l'organisation de spectacles, travaillent à la préservation du patrimoine oral local. Les chansons proposées sont aussi bien le fruit de recherches que des créations. Les textes accompagnant les chants, soit l'introduction générale et une notice explicative pour chaque chanson, sont l'œuvre de M. Michel Lefèvre, membre des *Soleils boulonnais*.

Les premiers chants sont consacrés à la marine, avec en tête ceux des corsaires (*Le Furet*). Ces derniers s'éteignent avec l'Empire et apparaît alors un clivage entre les chants de mer (des marins) et les chants de quai (des femmes). Si les premiers sont virils, les seconds témoignent de la tristesse de la séparation et de la peur du naufrage. Les chansons de bord sont dans un premier temps des hymnes religieux d'imploration. Puis, avec l'apparition de la pêche industrielle, les marins chantent pour tuer le temps. Les chants à terre sont traditionnels et célèbrent les produits de la mer (*Klipper*). Ces textes sont le plus souvent en patois picard. Le CD-Audio comprend

également des chants de femmes qui évoluent avec la position sociale de celles-ci : le travail à l'usine pendant leur jeunesse puis comme mère de famille. Les premiers sont plutôt gais alors que les suivants racontent de tristes histoires (*Les amants de la falaise*) et le sort difficile des enfants (*La plainte du mousse*). Enfin, l'auditeur trouvera des chansons de fêtes. Si elles n'appartiennent pas en propre au milieu maritime, elles sont ancrées dans le folklore régional (*O Guénel*) et accompagnent souvent des processions et des bénédictions de la mer (*Astre béni du marin*).

J.M. Decelle et C. Longin

## Partons, la mer est belle

1	Refrain	2	3
Amis, partons sans bruit, La pêche sera bonne ; La pleine lune brille Presque toute la nuit, Je veux qu'avant l'aurore Nous soyons de retour Pour embrasser encore Nos premières amours.	Partons, la mer est belle, Embarquons-nous, pêcheurs, Guidons notre nacelle, Ramons avec ardeur. Au mât hissons la voile, Le ciel est pur et beau, Je vois briller l'étoile, L'étoile du matelot - Matelot.	Ainsi chantait mon père Lorsqu'il quitta le port, Il ne s'attendait guère D'aller trouver la mort. Par une nuit d'orage Il fut surpris soudain Et la mer au rivage Rejeta son destin.	Je n'ai plus que ma mère Qui ne possède rien, Elle est dans la misère, Et n'a que moi pour soutien. Ramons, ramons bien vite, Je l'aperçois là-bas. Je vais courir bien vite Me jeter dans ses bras.

Nous donnons ici la version étaploise d'un chant de mer répandu tout au long des côtes de la Manche, de l'Atlantique et du Canada français. Elle est quelque peu différente de celle de Boulogne, tout comme des variantes plus ou moins proches se retrouvent partout.



Pêcheur boulonnais.  
(Arch. dép. du Pas-de-Calais, 5 Fi 160/55)

# Arras et la littérature

Les régions qui allaient constituer le Pas-de-Calais jouissaient d'un éclat littéraire et artistique incontesté au Moyen

au XIII<sup>e</sup> siècle

Sous l'impulsion de la confrérie des Jongleurs, créée dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle dont Jehan Bodel fut l'un des membres les plus éminents, et du Puy d'Arras, assemblée littéraire animée par Jean Bretel, assez mal connue car plus fermée et assez aristocratique, Arras devint un foyer de vie artistique et littéraire exceptionnel, capable de rivaliser avec Paris. En un siècle, la ville qui était peuplée à l'époque par vingt à trente mille habitants environ compta près de cent poètes qui produisirent des œuvres nombreuses et diverses. La plupart des auteurs étaient connus comme marchands, hommes d'Eglise, chevaliers : Baude Fastoul, Conon de Béthune, Robert le Clerc... Jehan Bodel et Adam de La Halle sont les deux auteurs professionnels avérés qui ont marqué la vie culturelle arrasoise.

Né vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, Jehan Bodel mourut en 1210, atteint de la lèpre. Jongleur de profession, il a laissé une œuvre riche à sa mort, dont l'émouvant *Congé* en vers qu'il adressa à ses amis et à sa ville vers 1205, lorsqu'il fut contraint de se retirer de la vie publique. Il est l'auteur du poème épique *La Chanson des Saxons*, de nombreux et alertes fabliaux et de pastourelles. Il reste surtout dans l'histoire littéraire comme le poète du *Jeu de Saint-Nicolas* composé vers 1200. Il s'agit d'un miracle inspiré d'une légende grecque du X<sup>e</sup> siècle. L'histoire se passe lors d'une croisade. Un chrétien, prisonnier des Sarrasins, en prière devant une statuette de saint Nicolas, leur affirme que ce saint guérisseur protège aussi contre le vol. Le trésor du roi est laissé sous la seule surveillance de la statuette pour mettre à l'épreuve la véracité des dires du prisonnier. Des voleurs dérobent le tout et, pour que le chrétien ait la vie sauve, le saint en personne intervient pour les persuader de rendre le butin. Devant ce miracle, le roi et ses sujets se convertissent. L'originalité de Bodel est d'avoir mêlé dans cette œuvre les genres et les tons, l'épique et le comique, la croisade contre les Sarrasins et les scènes de la vie quotidienne. Ainsi les personnages de la rue sont inspirés des contemporains arrageois de l'auteur et portent les noms pittoresques de Rasoir, Pince-dé, Cliquet... Avec *Le Jeu de Saint-Nicolas*, Bodel est à l'origine des miracles en langue vulgaire et du théâtre comique.

Né vers 1240, Adam de La Halle, dit le Bossu, fils d'un employé de l'échevinage d'Arras, étudia à l'abbaye de Vaucelles puis à Paris où il devient clerc. De retour à Arras, il participe alors à la vie culturelle. Deux compositions dramatiques consacrent

surtout Adam de La Halle comme un précurseur. Dans *Le Jeu de la Feuillée*, représenté devant les jongleurs et bourgeois d'Arras en 1276 pour le Grand Siège de la confrérie des Ardens, l'auteur se met en scène avec une grande verve, plaisante sur sa vie conjugale et familiale, et par la convocation successive de personnages pittoresques, passe féroce en revue les travers de ses concitoyens... Du *Jeu de Robin et Marion*, Adam de La Halle a tiré une véritable petite comédie pleine de rebondissement et d'ironie. La musique y joue un rôle prépondérant, tant par les refrains directement liés au récit que l'auteur y a incorporés que par ceux

qu'il a pu emprunter à la tradition pour l'agrémenter. Il offre, grâce à cette jolie bergère, ballottée entre son amour pour Robin et les avances d'un beau chevalier qui parvient momentanément à l'enlever, une gracieuse préfiguration à la fois de la pastorale française du XVII<sup>e</sup> et du théâtre de Marivaux.

Grand auteur de *Jeux-partis*, il a laissé beaucoup de musique : chansons, rondeaux, motets aux harmonies complexes qui font de lui un des compositeurs médiévaux les plus personnels parmi ceux dont les œuvres ont été conservées. Les *Jeux-partis* étaient des joutes poétiques qui opposaient deux trouvères sur des thèmes courtois. L'un des trouvères pose les questions, l'autre s'efforce d'y répondre. Le fait qu'Adam de La Halle soit interrogé dans quinze des dix-huit *Jeux-partis* auxquels il a pris part est un indice de sa notoriété. Son esprit satirique finit par lui attirer un grand nombre d'antagonistes et il s'expatrie d'abord à Douai. C'est à cette occasion qu'il fait ses adieux à Arras dans son célèbre *Congé*. Il entre ensuite au service de Robert II, comte d'Artois, qui l'emmène en Italie auprès du roi de Naples, pays où il mourut vers 1288.

La fin de la belle époque littéraire suit de très près la création du *Jeu de la Feuillée*. Famines, surmortalité et épidémies se succèdent dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, et l'on estime qu'entre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle l'Artois a perdu la moitié de ses habitants. Certes des traditions se maintinrent comme la commémoration du Saint-Cierge toujours assurée par les jongleurs en 1770, mais ce n'était qu'une pâle survivance du temps où Arras était l'un des plus grands centres littéraires urbains de toute l'Europe.

### Bibliographie :

- M. Castellani - J.F. Martin, *Arras au Moyen Âge : histoire et littérature*, Artois presses Université, Arras, 1994.
- M. Ungureanu, *Société et littérature bourgeoises d'Arras aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoires de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, tome VIII, Arras, 1955.
- R. Berger, *Littérature et société arrageoises au XIII<sup>e</sup> siècle. Les chansons et dits arrageois*, Mémoires de la Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, tome XXI, Arras, 1981.
- C. Jacob-Hugon, *L'œuvre jongleresque de Jehan Bodel*, Bruxelles, De Boeck Université, 1998.
- J. Dufournet, *Du Jeu de Saint-Nicolas au Jeu de la Feuillée*, Etudes complètes, Paris, Sedes, 1977.
- P. Ruelle, *Les Congés d'Arras, Jehan Bodel, Baude Fastoul, Adam de la Halle*, Paris, P.U.F., 1975.



Adam de la Halle, par Henri Bouchard  
(Arch. dép. du Pas-de-Calais, 39 Fi 422)

# Paléographie

Difficulté : 

Durée : 

Arch. dép. du Pas-de-Calais, 3 G 3, pp. 74-75, 10 juillet 1563

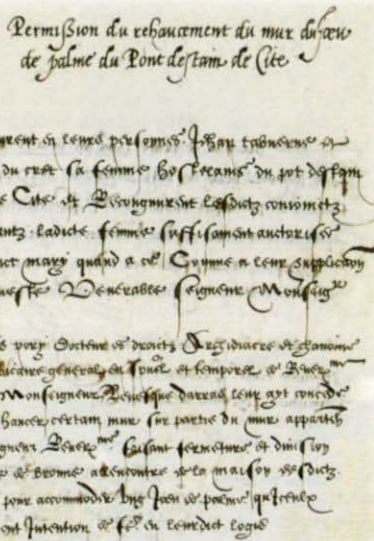
Des riches et volumineux fonds de l'évêché, de l'officialité et du chapitre d'Arras ne subsistent plus, par suite de l'incendie survenu en 1915 dans le dépôt des archives générales du Pas-de-Calais au palais Saint-Vaast sous l'effet des bombardements ennemis, que 34 articles datés du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui constituent la sous-série 3G.

Parmi eux figure un recueil relié en parchemin sous le titre « Registre d'aucunes sentences pour l'evesché d'Arras » ; il s'agit de copies, collationnées aux originaux par un notaire, de sentences rendues en faveur de l'évêque de 1410 à 1566. Il date de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Le texte ci-contre en est extrait. Il a été copié du registre aux contrats de l'échevinage de la cité d'Arras, aujourd'hui disparu. Arras se composait en effet, jusqu'à leur réunion administrative par édit du roi Louis XV en 1749, de deux agglomérations contiguës, dotées chacune de son enceinte et de sa municipalité : la cité, d'origine gallo-romaine, siège de l'évêque, et la ville, née aux temps mérovingiens autour de l'abbaye Saint-Vaast.

Le présent acte autorise Jehan Tabverne, au nom prédestiné, et sa femme, tenants de l'hôtellerie du Pot-d'Etain, à élever un fronton destiné au jeu de paume. Il s'agit bien du Pot-d'Etain, appellation très banale, encore en usage de nos jours dans plus d'une ville, et non du Pont-d'Etain comme l'annonce erronément le titre, sans doute par confusion avec le Pont-de-Cité. Le jeu de paume, dont on trouve trace chez les Romains, était populaire dans l'ancienne France. Il se jouait à main nue jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Alors apparurent des gants doublés de cuir ou de corde, puis des battoirs et enfin, à l'époque de la Sainte Ligue, les raquettes. La longue paume se jouait à l'extérieur, la courte paume sur une aire fermée de quatre murs, souvent couverte. François I<sup>er</sup>, Henri IV furent de grands joueurs de paume. Les règles se compliquèrent au fil du temps, nécessitant un long apprentissage, partant beaucoup de loisirs. La pratique de ce jeu fort prisé de l'aristocratie déclina rapidement à partir de 1789.

Dans ce graphisme brisé, haché, anguleux, on reconnaît une écriture gothique tardive d'un module moyen, tracée avec application, peu abrégée. Le texte fait voisiner, pour une même lettre, plusieurs morphologies, que ce soit ou non en fonction de sa place dans le mot. L'R présente trois formes : **r** (permission, ligne 1) ou **re** (comparurent, ligne 3) internes, **r** finale (seigneur, ligne 13) ; l'S en a six : **s** interne (estain, ligne 2), **s** interne (personnes, ligne 3) ou initiale (suffisamment, ligne 6), **s** (personnes, ligne 3), **s** (leurs, ligne 3) et **s** (Arras, ligne 10) finales, **s** initiale (seigneur, ligne 11). Comparer les deux S initiales de *suppliantz* aux lignes 15 et 16. Observer l'S double **ss** (permission, ligne 1) où

deux morphologies de la même lettre se combinent par ligature ; on la retrouve fréquemment dans l'imprimerie en France jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, et jusqu'à aujourd'hui en Allemagne. De même, *hostelain* (ligne 4) présente une belle ligature **st** à boucle **st**. L'E à boucle **e** (permission, ligne 1) coexiste avec l'E en deux traits **e** (leurs, ligne 3) et son avatar **e** (ce, ligne 7). Noter un double E caractéristique : **ee** (autorisee, ligne 6). Le D gothique **d** (du, ligne 4) côtoie le D plus moderne **d** (du, ligne 1). Remarquer la ligature **de** : **de** (de, ligne 7) et surtout **desdictz** (desdictz, ligne 14) ; dans cette dernière, le D et l'E ont rigoureusement le même ductus. L'O, ouvert, **o** (conjointz, ligne 5) est



1. Permissiõ du rehausement du mur du jeu de paume  
2. de palme du Pont d'Etain de Cité  
3. Comparurent en l'evesché d'Arras tabverne et  
4. femme du reus sa femme ho tabverne du pot d'etain  
5. de la cité de Arras et de l'evangement l'abbaye conjoinctz  
6. comparantz l'adictz femme suffisamment auctorisee  
7. de sondict mayr quand a ce. Comme a leur supplicatiõ  
8. de Jehan Tabverne venerable seigneur monseigneur  
9. m' l'evêque pour doctrine de droictz desdictz de sonnoir  
10. d'Arras vicaires généraux du p'rieur et temporel de Arras  
11. seigneur monseigneur Evêque d'Arras toutz artz conjoictz  
12. et p'rieur de Arras et de l'evangement de Arras  
13. auctorisee l'adictz femme de son dit mur de paume  
14. de la cité de Arras de l'evangement de Arras  
15. de son dit mur de paume de la cité de Arras  
16. de son dit mur de paume de la cité de Arras

purement gothique. Enfin, observer le V : majuscule **v** (venerable, ligne 8) ou minuscule initiale **v** (vicair, ligne 10), semblable à l'U initial **u** (ung, ligne 15).

Quant aux abréviations, elles sont faciles à résoudre, par leur banalité ou leur évidence. Ainsi, par contraction, avec tilde, *spuel* = spirituel (ligne 10), *supplicatiõ* = supplication (ligne 7), *fe* = faire (ligne 16) ; avec exposant *monseign* = monseigneur (ligne 8), *m* = maistre (ligne 9), *rever<sup>m</sup>* = reverendissime (ligne 10).

Par suspension avec tilde, *apparten* = appartenant (ligne 12).

N. Buanic

Histoire & Mémoire — Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél. : 03 21 71 10 90  
 Directeur de la publication : Roland HUGUET - Rédacteur en chef : Jean-Eric IUNG - Coordination : Lydia HUGUET  
 Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Réalisation : Studio Interligne - Arras - Impression : Imprimerie SENSEY - Arras  
 Tirage : 3000 exemplaires - ISSN 1254-1184 - Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2003 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 2003

**ABONNEMENT**  
A reproduire sur papier libre

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_

Prix : 6 € (frais de port compris) pour 4 numéros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à :  
Archives départementales du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication - 12, place de la Préfecture 62018 ARRAS CEDEX 09